



Le réseau des Equipes techniques de Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi

Le rendez-vous des
équipes de PLIE

N° 15
Février 2014

EUROPLIE, LE RESEAU DES EQUIPES TECHNIQUES DES PLIE

DANS CE NUMERO

NOUVELLES D'EUROPLIE

Nous abordons avec 2014 une année cruciale. Entre la nouvelle programmation des fonds européens, les nouvelles politiques nationales de l'emploi et de l'insertion et la loi de modernisation de l'activité territoriale et de l'affirmation des métropoles, il paraît d'autant plus essentiel pour EUROPLIE de faire connaître la spécificité et l'originalité des PLIE, d'affirmer nos convictions.

Tout au long de l'année, nous vous proposerons des notes d'analyse sur les textes et réformes importantes en lien avec notre activité, ainsi que des journées techniques et une assistance technique sur les défis que vous rencontrerez.

La dynamique des groupes de travail est engagée. Vous avez notamment reçu un questionnaire « Capitalisation des informations relatives à la gestion de parcours ». Ce

questionnaire sera un point d'appui à nos réflexions.

Notez dès à présent dans vos agendas que nos Rencontres Nationales 2014 seront organisées les 26 et 27 juin. En s'appuyant sur cette rencontre, nous avons l'ambition de porter la voix des équipes techniques des PLIE et de défendre les PLIE aux côtés d'élus comme une démarche de développement local, associant les acteurs du développement social et économique au plus près des spécificités du territoire.

Pour atteindre nos objectifs, EUROPLIE ne peut exister sans le soutien et l'action de ses adhérents. Notre association vous apportera son aide face aux défis qui nous attendent, et nous vous remercions d'y apporter la vôtre ! [Pour plus d'information sur l'adhésion...](#)

**FSE 2014-2020 :
Point sur la
programmation**

Page 2

**Europe & Economie Sociale
et Solidaire -En bref**

Page 3

Agenda- A lire

Page 4

Fond Social Européen 2014-2020 :

Point sur la programmation

Le cadre financier et réglementaire européen

Le budget pour la programmation 2014-2020 sera de 960 milliards d'euros sur 7 ans pour les 28 Etats membres dont 6 milliards seront alloués à la France au titre du Fonds Social Européen.

Les règlements européens ont été publiés : le Règlement interfonds ([règlement UE n° 1303-2013 du 17 décembre 2013](#)) et le règlement spécifique au FSE ([règlement UE n° 1304-2013 du 17 décembre 2013 - FSE 2014-2020](#)). La législation secondaire, les actes délégués et les actes secondaires, sera finalisée fin décembre 2014.

Les grands principes de la Commission Européenne pour la programmation 2014-2020 sont :

- Une plus grande concentration sur les objectifs,
- Un suivi plus important de la performance,
- Une plus grande cohérence avec la gouvernance économique de l'Union Européenne,
- De nouveaux instruments de développement territorial,
- Une possibilité accrue de recours aux instruments financiers.

Le Programme opérationnel national « Emploi et Inclusion ».

65% de l'enveloppe nationale du FSE sera dédié au Programme opérationnel national « Emploi et Inclusion ». Le PON FSE 2014-2020 ([voir V3](#)) bénéficiera d'un soutien financier du FSE à hauteur de 2 890 245 183 euros, dont 1 586 543 301 seraient consacrés au financement à la priorité d'investissement 9.1 « l'inclusion active. Il devrait être finalisé courant mai-juin 2014.

L'architecture des fonds européens en France

La DGEFP est autorité de gestion sur le PON FSE « emploi et inclusion » dont la moitié des crédits est déléguée aux

Conseil Général, et aux collectivités et organismes chargés du pilotage de plans locaux pour l'insertion et l'emploi. Les régions sont autorités de gestion sur les PO régionaux FSE et/ou FEDER.

Le décret d'application de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'affirmation des Métropoles en Conseil d'Etat fixant les conditions dans lesquelles l'Etat confie la gestion de tout ou partie des fonds européens soit en qualité d'autorité de gestion soit par délégation de gestion pour la période 2014-2020 devrait être finalisé fin février voire début mars.

INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

L'IEJ sera inscrite dans un [programme opérationnel national](#) et dotée de 310 millions d'euros pour la France.

L'Initiative est destinée aux régions dont le taux de chômage des jeunes de 15 à 25 ans était supérieur à 25% en 2012. Une flexibilité : la possibilité d'apporter 10% de l'enveloppe à des départements dont le taux d'emploi des jeunes était inférieur à 30% en 2012.

En France, 12 régions sont concernées : l'Aquitaine, l'Auvergne, la Champagne-Ardenne, la Haute-Normandie, le Languedoc Roussillon, le Nord Pas de Calais, la Picardie, la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion, la Martinique et Mayotte ; et 3 départements au titre de la flexibilité : les Bouches du Rhône, La Haute Garonne et la Seine Saint Denis.

Les autres textes nationaux de mise en œuvre

Le dispositif de suivi, de gestion et de contrôle est attendu fin mars 2014.

Le décret d'éligibilité de dépenses prévues à la fin du 1er trimestre 2014.

CHIFFRES CLES EN FRANCE ET EN EUROPE

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) en France métropolitaine est en hausse de 0,1 point : il est estimé à **10.5%** pour le 3ème trimestre 2013

Selon l'Unedic,

La durée moyenne d'indemnisation est inférieure à un an, (10 mois en 2012). **95%** des personnes indemnisées touchent moins de 2 000 euros par mois et **50%** moins de 1 000 euros. L'allocation moyenne versée n'est que de 1 108 euros brut (en décembre 2012), soit un niveau, en net, proche du seuil de pauvreté (977 euros en 2011).

Selon le rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles,

Le chômage en ZUS grimpe à **24,2%** en 2012 contre 10,1% au niveau national. A noter, les écarts entre hommes et femmes s'accroissent : les premiers sont de plus en plus au chômage tandis que ces dernières ont tendance à se retirer du marché du travail...

& d'Europe,

Les épiceries sociales pourraient être privées d'aides européennes

Dans un contexte de refonte du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD), A.N.D.E.S, le réseau des épiceries solidaires, lance une pétition qui vise à interpeller l'Etat et l'ensemble des acteurs sur la place des épiceries sociales et solidaires dans les dispositifs publics de soutien à l'aide alimentaire. Le nouveau FEAD impose la distribution gratuite des produits issus de l'aide européenne. Cette obligation remet en cause l'un des fondements de l'action des épiceries sociales et solidaires : la participation financière, demandée dans un souci de respect de la dignité et de l'autonomie des bénéficiaires.

Nouvelles....

De France

Le nouveau cahier des charges des maisons de l'emploi est publié

Le nouveau cahier des charges des maisons de l'emploi est paru au Journal officiel du 28 décembre 2013. Il recentre leurs missions sur deux axes prioritaires : l'anticipation des mutations économiques et le développement local de l'emploi. Il insiste aussi sur la nécessité pour ces structures de ne pas créer une offre de service propre. Auparavant, les maisons de l'emploi devaient répondre à quatre objectifs obligatoires, le développement d'une stratégie territoriale partagée et la réduction des obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi s'ajoutant à ces deux axes.

Elargissement des clauses sociales : un potentiel de 22.000 emplois supplémentaires par an

Actuellement, les clauses sociales ne représentent que 1,3% des achats de l'Etat, et 3,3% de ceux des collectivités locales. Ces données sont en légère augmentation dernièrement au sein des collectivités locales pour les marchés supérieurs à 90.000 euros. Les clauses sociales sont ainsi passées de 6,4% en 2011 à 7,3%, d'après les chiffres de l'Observatoire économique de l'achat public. En revanche, ce pourcentage a évolué à la baisse côté Etat, passant de 2,6% à 1,8% entre 2011 et 2012. Le potentiel est pourtant important : « L'effet potentiel de l'élargissement des clauses sociales a été estimé par l'Inspection générale des finances (Igf), cela correspond à 33 millions d'heures d'insertion supplémentaires et 22.000 emplois équivalent temps plein par an. »

L'AGENDA D'EUROPLIE

BUREAU

Le vendredi 21 février 2013

A Paris

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le vendredi 21 mars

A Lyon

LES RENCONTRES NATIONALES 2014

Les 26 et 27 juin

A Lyon

GUIDE PRATIQUE DE L'ACHAT PUBLIC INNOVANT

La direction des affaires Juridiques (DAJ) de Bercy

Janvier 2014

L'objectif de cet outil pédagogique est "d'aider les acheteurs à construire leur propre méthode pour repérer et capter cette force d'innovation", précise le préambule du guide. Il offre notamment en annexe un tableau regroupant les bonnes et les mauvaises pratiques "sous forme de 15 facteurs clés de succès". Il aborde la performance d'un achat innovant sous l'angle de quatre étapes : la création de conditions favorables à l'émergence de solutions innovantes, l'ouverture des consultations aux solutions innovantes, la procédure au service de l'innovation et l'accompagnement des opérateurs économiques innovants.

www.economie.gouv.fr

À lire...

L'ÉGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES : s'y repérer et passer à l'action

MS-Entreprendre pour la Cité

Décembre 2013

Construit autour de cinq axes thématiques – Supprimer les inégalités de salaire, Déssexualiser les métiers, Favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilité, Assurer un équilibre entre vie professionnelle et privée, Impliquer les hommes dans l'égalité professionnelle – le Guide est accompagné d'une boîte à outils détachable, point d'entrée pratique et didactique pour les entreprises souhaitant parvenir à l'égalité professionnelle homme-femme.

www.imsentrepandre.com

RAPPORT ONZUS 2013

L'Observatoire national des zones urbaines sensibles

Décembre 2013

Les rapports annuels de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles se suivent et se ressemblent. Sauf que les chiffres sont de plus en plus mauvais. Et encore, certainement seraient-ils pire s'il n'y avait pas eu de politique de la ville, a insinué François Lamy, lors de la conférence de presse de présentation du rapport, le mercredi 18 décembre dernier. Le ministre délégué à la Ville en exercice s'est naturellement déclaré "pas étonné" de ces résultats. Pas étonné et pas découragé puisqu'il croit que la réforme de la géographie prioritaire qu'il a engagée permettra d'y remédier.

www.onzus.fr

Centre de Ressources

8 rue Traversière,

95000 Cergy

01 30 32 85 24

contact@europlie.asso.fr

Présidente : Claudine Camilleri

Vice-Président : William Ameri

Chargée de mission : Anne-Julie Beuscart

Cette lettre d'information est ouverte aux adhérents :

Pour présenter votre structure, proposer des événements ou partager votre opinion, vous pouvez nous communiquer toute demande par mail ou par courrier au Centre de Ressources.